

1.6.12 Décharges littorales – secteur de Vicq-sur-mer (50)

Décharges littorales – secteur de Vicq-sur-mer (50)

Dans le cadre de leur partenariat, l'EPF Normandie et le Conservatoire du Littoral ont souhaité mettre en place une démarche prospective pour la gestion des décharges littorales, afin d'anticiper la maîtrise du risque de relargage des déchets à la mer et limiter, dans la mesure du possible, les interventions de mise en sécurité en urgence. L'initiative a été partagée avec d'autres acteurs afin de disposer d'un partenariat élargi. Le Département de la Manche ayant engagé un travail de recensement des décharges à l'échelle départementale, un premier secteur d'études a été identifié dans le Cotentin.

C'est dans ce contexte qu'une convention d'étude a été signée en décembre 2021 avec le Conservatoire du Littoral et le Département de la Manche, dans le cadre du partenariat EPF-Région.

Un plan national de résorption des décharges à l'échelle nationale a été mis en place en février 2022, découlant de la volonté du Président de la République, affichée lors du sommet international « One Ocean Summit » (Brest, février 2022), de résorber en dix ans les décharges littorales historiques. Un fond dédié de 30 MEuros/an a été ciblé pour le soutien des études et des travaux, dont la gestion a été confiée à l'ADEME.

Les décharges du secteur de Vicq-sur-Mer ont été intégrées à l'inventaire établi dans le cadre du plan national de résorption des décharges littorales. L'approche retenue pour le traitement des décharges de ce secteur avait fait l'objet d'une présentation en Conseil d'Administration du 9 juin 2023.

Pour rappel, il s'agit de procéder à un plan de conception des travaux sur les 4 décharges prioritaires du secteur (parmi les 6 décharges recensées), intégrant notamment un essai de faisabilité sur site via le traitement complet d'une des décharges (chantier test sur la décharge de Réthoville) ; cette décharge représentant les enjeux les plus forts :

- dégradation du confinement provisoire en place
- phénomène régulier de submersion marine
- relargage des déchets à la mer

Lors du Conseil d'Administration du 9 juin 2023, une délibération avait été prise pour autoriser le Directeur Général à :

- déposer le dossier de demande d'aide financière auprès de l'ADEME pour mener le plan de conception des travaux sur les 4 décharges prioritaires sur le secteur de Vicq-sur-Mer (intégrant un chantier-test sur la décharge de Réthoville), représentant une enveloppe financière maximale de 700 000 € HT,
- signer la convention avec l'ADEME si le taux d'aide accordé est de 100%, et tous documents nécessaires à la réalisation de l'intervention. En cas de nécessité de compléter le financement, le dossier sera présenté à un prochain Conseil d'Administration, sur la base d'un plan de financement multi-partenarial pour le montant non financé par l'ADEME.

A ce jour, l'EPF Normandie a déposé le dossier de subvention auprès de l'ADEME. De nombreux échanges techniques se sont tenus depuis 1 an. Dans un souci d'optimisation du fléchage des crédits budgétaires, l'ADEME a précisé qu'elle procédera au conventionnement fixant la subvention après retour de l'appel d'offres pour le chantier test, sur une hypothèse *a priori* d'un financement à hauteur de 100% des dépenses.

Ainsi, le déroulement des prochaines étapes du dossier serait le suivant :

- Été 2024 : Lancement de l'appel d'offres pour le chantier test sur la décharge de Réthoville par l'EPF Normandie
- Automne 2024 :
 - retour de l'analyse des offres et fiabilisation du montant à allouer aux travaux du chantier test
 - Signature de la convention EPF/ADEME pour acter la subvention allouée au regard de l'analyse des offres ;
 - Signature de la convention EPF/Conservatoire pour la mise à disposition du site du Conservatoire pour les travaux (bien inaliénable) ;
 - Et enfin, notification du marché Travaux sous réserve qu'il puisse être 100% financé par la subvention ADEME ; à défaut, le dossier devra être représenté devant le Conseil d'Administration sur la base d'un plan de financement spécifique ;
- Dernier trimestre 2024, sous réserve des dates de délibérations de chaque partenaire : signature de l'avenant à la convention d'intervention de l'EPF Normandie avec les partenaires du dossier, à savoir le Conservatoire du littoral et le Département de la Manche notamment, pour intégrer le chantier-test et actualiser le plan de financement avec la subvention obtenue auprès de l'ADEME.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à signer les conventions, avenants et tous les documents nécessaires à la réalisation du chantier-test de Réthoville.